

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Band: 5 (1895)
Artikel: Médaille religieuse inédite de Fribourg
Autor: Grossmann, Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-622890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

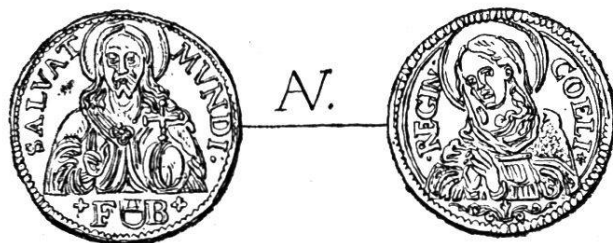
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉDAILLE RELIGIEUSE INÉDITE DE FRIBOURG

Un heureux hasard m'a fait découvrir, il y a quelque temps, une médaille dont voici la description, accompagnée d'un dessin très exact exécuté par notre habile collègue M. A.-St. van Muyden.



SALVAT — MVNDI · entourant le buste de face de Jésus-Christ ; en exergue l'écusson de Fribourg flanqué des lettres † F B † Grènetis.

R. · REGIN · — COELI ★ entourant le buste tourné légèrement à droite de la Sainte-Vierge ; en exergue quelques arabesques. Grènetis.

Diam. : 0,021. Poids : 5,5 gr. Or. Ma collection.

Cette médaille, d'une conservation parfaite et d'un très bon style, porte les traces d'une bélière.

Etant encore bien novice dans la science numismatique, mon premier soin, après avoir acquis cette intéressante pièce, fut d'aller aux renseignements. Je me suis adressé aux deux savants fribourgeois, notre collègue M. l'abbé Gremaud, conservateur du Médaillier cantonal, et M. Jos. Schneuwly, archiviste de l'État. Malheureusement, ni l'un ni l'autre n'ont pu me fournir des indications absolument précises concernant la date et l'événement auquel elle

pourrait bien se rapporter. Il faut donc se contenter de suppositions et de probabilités, très plausibles, il est vrai, et qui permettent de classer la pièce d'une manière à peu près certaine.

Les comptes de la monnaie de Fribourg ne faisant aucune mention de la frappe de cette médaille, il convient d'examiner différents points.

1^o Cette médaille est-elle vraiment de Fribourg ?

Il semble que l'écusson accosté des lettres F B en soit une preuve suffisante. Mais il y a mieux : suivant une empreinte en cire que m'a envoyée M. l'abbé Gremaud, le coin du revers se trouve encore actuellement au Musée de Fribourg ; on ne peut donc plus avoir de doutes à cet égard.

2^o Quel est l'événement en souvenir duquel cette frappe a été faite ?

Le style de la gravure indique facilement qu'il s'agit d'une médaille du XVII^e siècle. Mais comment se fait-il que l'écusson fribourgeois qui fut jusqu'en 1709 « le bourg aux trois tours de différentes hauteurs » se trouve sur notre pièce remplacé par un écu coupé, ressemblant par ce fait à l'écusson cantonal actuel ? C'est précisément cette petite anomalie qui va nous fournir les meilleures explications, quant à la date et à l'événement qu'il s'agissait de commémorer.

Voici ce que dit M. Henseler dans son ouvrage intitulé *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg*, p. 4 :

« Une décision (du Petit Conseil) de l'année 1656 porte
« que les couleurs de l'écusson de la bannière seraient
« *bleue* et *blanche*, ainsi que le manteau du sacristain de
« l'église de Notre-Dame. »

En comparant cette citation avec l'écusson de notre médaille, nous trouvons que le champ supérieur qui présente quelques hachures verticales peut représenter la couleur *bleue*, tandis que le champ inférieur tout uni signifie évidemment la couleur *blanche*.

3^o N'y a-t-il pas quelque événement remarquable qui se soit passé à l'église de Notre-Dame vers l'année 1656 ?

L'année 1656 est celle de la première bataille de Vilmérgen où quelques cantons catholiques, dont Fribourg ne faisait cependant pas partie, remportèrent le 24 janvier une victoire sur certains cantons réformés. Bien que Fribourg n'eût pas coopéré à cette campagne, grande y fut la jubilation. Aussitôt que la nouvelle de la victoire fut parvenue, le 27 janvier, il fut ordonné qu'on chanterait dans l'église de Notre-Dame la messe *Veni Creator*. Bien plus, comme la Sainte-Vierge devait être apparue dans les airs pendant la mêlée, il fut résolu de se placer sous sa protection, de faire un vœu dans ce sens et d'ériger en son honneur une nouvelle chapelle sous le nom de *Notre-Dame de Protection*¹. La nouvelle chapelle devait être érigée dans l'église de Notre-Dame, mais celle-ci étant fort petite, elle fut placée dans l'église Collégiale de Saint-Nicolas. Un des autels latéraux lui fut attribué, il fut érigé par acte du 7 juin 1662 et consacré le 11 novembre 1663.

J'arrive maintenant à la conclusion et je crois bien faire en citant textuellement ce que M. Schneuwly a bien voulu m'écrire à la fin de sa très obligeante lettre, à laquelle j'ai emprunté les renseignements énumérés plus haut :

« Il résulte de tout cela, que votre médaille a vraisem-
« blablement été frappée en 1656 en commémoration
« de cette victoire ou quelques années après ; mais je
« pencherais plutôt pour 1656, quoique le protocole du
« Grand et Petit Conseil, le mémorial et les comptes de
« 1656 et du 1^{er} semestre 1657 ne mentionnent nullement
« cette frappe, qui doit avoir été faite dans ce cas par
« le monnayeur Jacques Philippona, nommé à ce poste
« le 31 janvier de cette même année 1656.

¹ Ce nom fut changé plus tard en celui de Notre-Dame des Victoires.

« Le fait que sur la médaille il n'est pas dit pourquoi
« elle a été faite peut raisonnablement s'expliquer par la
« circonstance que, n'ayant pas contribué à la victoire,
« nous ne pouvions pas nous montrer bien orgueilleux
« et avoir l'air d'avoir été combattants.

« Je répète que le mutisme de nos protocoles et de
« nos comptes ne prouve nullement à l'encontre de votre
« manière de voir, l'administration monétaire ayant une
« vie à part et la frappe n'ayant pas été considérable. »

Genève, août 1895.

Th. GROSSMANN.
